

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 2 octobre 2019 BECI-Chambre de Commerce de Bruxelles

Constitution du bureau de l'Assemblée

La séance est ouverte à 16h00 par M. Marc Decorte, Président, qui préside l'assemblée. Les membres qui n'auraient pas encore signé la liste de présences sont invités à s'acquitter de cette formalité statutaire. Quelques membres se sont excusés. Leurs lettres ont été classées au dossier de la séance. Siègent au côté du Président: M. Peter Loyens, Vice-Président, M. Pierre Konings, Trésorier, M. Olivier Willocx, Administrateur-Délégué et Mme Joëlle Evenepoel, Administrateur-Secrétaire Général

Mme Joëlle Evenepoel est désignée comme secrétaire de séance.

Prescriptions statutaires

La date et l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ont été fixés conformément aux statuts.

La convocation contenant l'ordre du jour a été publiée dans nos revues "Bruxelles Métropole" et "Brussel Metropool" du mois de juin et septembre 2019. Ces revues ont été adressées individuellement à tous les membres par courrier.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 3 octobre 2018

Le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 3 octobre 2018 a été publié dans nos revues « Bruxelles Métropole » et « Brussel Metropool » d'avril 2019.

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport du Conseil d'Administration

Le rapport annuel a été reproduit intégralement dans nos revues du mois de septembre 2019.

L'assemblée marque son accord complet sur le rapport d'activité.

3. Approbation des comptes pour l'exercice 2018-2019

A. Présentation des comptes

Les comptes de l'exercice écoulé et le projet de budget de BECI- Chambre de Commerce de Bruxelles ont été distribués à l'entrée de la salle de réunion. Par ailleurs, conformément aux statuts, le détail des comptes et du budget a été mis à la disposition des membres au siège de BECI-CCIB, huit jours avant la date de l'assemblée générale.

Le Trésorier, M. Pierre Konings, présente et commente les résultats pour l'exercice écoulé.

B. Rapport du Commissaire Réviseur

Le rapport rendu par E&Y Réviseurs d'entreprise conclut sans réserve que le bilan clôturé au 30 juin 2019 donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de BECI-CCIB.

L'assemblée Générale approuve les comptes pour l'exercice 2018-2019 à l'unanimité.

4. Projet de budget pour l'exercice 2019-2020 et fixation du montant de la cotisation pour l'exercice 2019-2020

Se basant sur les prévisions les plus objectives quant aux recettes et dépenses pour l'exercice 2019-2020, le Conseil d'Administration a établi un projet de budget, dont M. Willocx donne lecture à l'Assemblée.

Le Conseil propose d'indexer les montants des cotisations de 2% sauf en ce qui concerne la catégorie A qui est portée à 325 €:

CATEGORIE	ENTREPRISE OCCUPANT	Proposition 2019-2020 HTVA
A	Personne physique	325 €
C	Entreprise jusqu'à 19 personnes	633 €
D	Entreprise de 20 à 49 personnes	1.025 €
E	Entreprise de 50 à 99 personnes	2.856 €

Quant aux associations professionnelles, leur cotisation HTVA est également indexée de 2% et, comme les années précédentes, calculée en fonction du nombre de membres affiliés.

L'assemblée générale approuve à l'unanimité le projet de budget et l'indexation des montants des cotisations.

5. Décharge des Administrateurs et des Commissaires

A la demande du Président, l'Assemblée Générale vote à l'unanimité la décharge des membres du Conseil d'Administration ainsi que du Commissaire Réviseur. Le Président remercie l'assemblée de sa confiance.

6. Election du Conseil d'Administration

La rigueur des statuts fait que 9 membres du Conseil d'Administration partent en année sabbatique. Il s'agit de :

Jean-Paul Bissen
Sophie Le Clercq
Peter Loyens
Yilmaz Ozcan
Anne Tilleux
Mehmet Turköz
Philippe Van de Brande
Marc Van Thournout
José Zurstrassen

5 membres du Conseil d'Administration nous quittent. Il s'agit de :

Natalya Berdikyan
Brigitte Borremans
Pierre Konings
Jennifer Salat
Peter Van Biesbroeck

Le Président tient à les remercier pour le concours actif qu'ils ont apporté à nos travaux dans un esprit particulièrement constructif et en particulier notre Trésorier, Pierre Konings, qui depuis de nombreuses années a participé activement aux travaux de BECI en sa qualité d'administrateur mais a également mené son mandat de Trésorier de mains de maître. Il le remercie aussi pour son

implication active dans notre école de promotion sociale SEMPER où il porte un regard attentif non seulement à la situation financière mais aussi à son développement.

Il lui est agréable de pouvoir leur rendre publiquement hommage et il propose de les applaudir pour le dévouement dont ils ont fait preuve.

Enfin, le Président donne lecture des candidatures valablement présentées pour la formation du nouveau Conseil d'administration :

Retour d'année sabbatique :

Sandrine Agie
Georges Ataya
Roland Cracco
Philippe Lhomme
Philippe Van Perlstein

Nouvelles candidatures :

Isabelle Simon (Cercle de Lorraine)
Jean-Paul Van Avermaet (G4S - Voka Vlaams Brabant)
Michel Verstraeten (ING)

Leur nombre n'étant pas supérieur à celui des mandats à conférer, il n'y a pas lieu à scrutin.

Le Conseil d'administration serait ainsi composé comme suit pour l'exercice 2019-2020:

1. Agie	Sandrine
2. Ataya	Georges
3. Azaoum	Rachid
4. Bataille	Laurence
5. Cleven	Alexandre
6. Cracco	Roland
7. De Beir	Theo
8. Decorte	Marc
9. Delforge	Denis
10. Delens	Jean-Jacques
11. De Schoutheete de Tervarent	Marc-Antoine

12. De Troostembergh	Baudouin
13. Dujardin	Pascal
14. Evenepoel	Joëlle
15. Eyletters	Murielle
16. Goffoy	Gabriel
17. Govaerts	Michel
18. Hermant	Pierre
19. Jaucot	Jean-Pierre
20. Kuyper	Gerard
21. Lehman	Bernd
22. Lhomme	Philippe
23. Marcolini	Pierre
24. Martens	Marie
25. Mechbal	Mohamed
26. Rouvez	Frédéric
27. Simon	Isabelle
28. Tempels	Martine
29. Van Avermaet	Jean-Paul
30. Van Perlstein	Philippe
31. Van Weyenberg	Rodolphe
32. Verstraeten	Michel
33. Willemarck	Thierry
34. Willocx	Olivier

Par ailleurs, le Président propose d'attribuer l'honorariat du mandat de Trésorier à M. Pierre Konings.

L'assemblée approuve à l'unanimité l'honorariat, les candidatures et la composition du Conseil d'Administration pour l'exercice 2019-2020

Conformément aux statuts de la Chambre de Commerce, les mandats que vient d'attribuer l'Assemblée Générale sont valables pour un an. Il appartiendra au Conseil d'administration ainsi constitué de désigner en son sein un Président, trois Vice-Présidents et un Trésorier et de nommer les membres du Comité Exécutif.

7. Allocution du Président

Le Président se réfère à son allocution pendant l'évènement Brussels Meets Brussels qui aura lieu le 16 octobre prochain.

8. Attribution de la médaille de BECI-Chambre de Commerce de Bruxelles

Le Président remet la médaille de BECI - Chambre de Commerce de Bruxelles à des entreprises affiliées depuis respectivement 100, 50, 40 et 25 ans. Il tient à leur adresser au nom du Conseil d'Administration de vibrantes félicitations et de chaleureux remerciements.

Il invite l'assemblée générale à les applaudir.

Formalités de dépôt:

Il est donné procuration au département formalités de la Chambre de Commerce de Bruxelles, représentée par Madame Jocelyne HINCQ, d'effectuer les formalités de dépôt aux fins de publication au Moniteur Belge des démissions et nominations de mandats du Conseil d'Administration de la Chambre de Commerce de Bruxelles.

Après avoir remercié l'Assemblée, le Président de séance lève la séance à 16H30.

Olivier Willocx
Administrateur délégué